

UNITÉ ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapport sur la mise en œuvre
de la Stratégie de la Francophonie
pour la promotion de l'égalité
entre les femmes et les hommes,
des droits et de l'autonomisation
des femmes et des filles

2023-2024

Rapport sur la mise en œuvre
de la Stratégie de la Francophonie
pour la promotion de l'égalité
entre les femmes et les hommes,
des droits et de l'autonomisation
des femmes et des filles

2023-2024

Sommaire

AVANT-PROPOS	7
SYNTHÈSE	9
INTRODUCTION	11
1. LES ENJEUX DE L'EFH AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE ET L'ENGAGEMENT RENFORCÉ DE LA FRANCOPHONIE	12
2. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DES DROITS ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	14
Axe 1 : Promouvoir les droits des femmes et des filles vulnérables, et lutter contre toute forme de discrimination et de violence faites aux femmes et aux filles	15
Axe 2 : Assurer une éducation et une formation de qualité et libres de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche	17
Axe 3 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive	19
Axe 4 : Promouvoir le « leadership », renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision	22
Axe 5 : Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel	24
3. CONCLUSION GÉNÉRALE	26
ANNEXE	28

AVANT-PROPOS

L'urgence d'accélérer les efforts en faveur des droits fondamentaux et de l'émancipation des femmes et des filles se fait ressentir de manière plus pressante que jamais. Les femmes et les filles ont besoin de changements systémiques d'ampleur pour que l'égalité effective soit atteinte.

Garantir leurs droits les plus élémentaires implique un accès équitable à l'éducation, de vivre sans violence de la naissance à l'âge adulte, et de pouvoir travailler pour une juste rémunération. En renforçant ces droits, nous renforçons également la capacité globale de la société à faire face aux défis sociaux et sociétaux considérables qui sont les nôtres et à s'adapter à un monde en profonde mutation.

La Francophonie, consciente de ces enjeux, s'engage résolument dans cette voie. Sa Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée en 2018, place l'autonomisation des femmes et des filles comme pierre angulaire de la réalisation des ODD.

La diversité des acteurs de la Francophonie et de sa géographie en fait un acteur de premier plan pour impulser les initiatives, coordonner les efforts et mobiliser les agents du changement. Le présent rapport est un bilan d'étape qui démontre l'impact réel des actions menées, à tous les niveaux : des enceintes régionales ou globales de la diplomatie multilatérale, au travail de terrain mené pour permettre à des milliers de filles et de femmes d'accéder aux possibilités de formation, d'exercer leur leadership en politique, ou de soutenir leurs initiatives entrepreneuriales.

La Francophonie déploie des efforts stratégiques et opérationnels pour forger un avenir où l'égalité des sexes n'est pas seulement un idéal, mais aussi une réalité palpable. Cet investissement pose les jalons d'un avenir plus juste, plus prospère et plus équitable, où chaque femme et chaque fille pourront réaliser pleinement leur potentiel.

SYNTHÈSE

En adoptant la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (Stratégie EFH), en 2018, lors du Sommet d'Erevan en Arménie, les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à conduire les changements nécessaires pour que les femmes puissent jouir de tous leurs droits. Ils ont également demandé à la Francophonie de mieux accompagner les femmes et les filles par des actions plus ciblées et à plus grand impact.

Depuis le début de son mandat, la Secrétaire générale de la Francophonie a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes sa priorité. La Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles a permis le déploiement d'une multitude d'initiatives, souvent co-construites par plusieurs parties prenantes de l'écosystème francophone, autour de cinq principaux champs d'action de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport a pour objet de rendre compte des principales réalisations concrètes de ce riche écosystème autour des grands axes de la Stratégie EFH : les droits des femmes et des filles ; l'éducation et la formation des femmes et des filles ; l'autonomisation économique des femmes et des filles ; le leadership et la participation des femmes et des filles aux sphères décisionnelles dans la vie politique, économique, sociale et culturelle ; l'institutionnalisation de l'EFH au sein de la Francophonie. Il aborde enfin quelques perspectives pour consolider les progrès obtenus.

Ces deux années de mise en œuvre de la Stratégie EFH ont donné lieu à la consolidation d'actions entreprises au cours du précédent biennium qui, pour beaucoup, ont été menées à l'échelle. Il s'agit en particulier des initiatives emblématiques de la Francophonie, qui sont devenues, au fil des années, sa marque de fabrique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit, entre autres, du plaidoyer de haut niveau de la diplomatie multilatérale, notamment les actions engagées en marge de la Commission de la condition des femmes des Nations unies à New York, et sous l'égide de l'Union africaine, telle la 3^e conférence sur la masculinité positive.

Le Fonds « La Francophonie avec Elles », lancé en 2020, en est également une illustration caractéristique, ayant déjà soutenu plus de 286 projets dans 30 pays, touchant près de 80 000 femmes. Ces projets, axés sur l'autonomisation économique des femmes, exemplifient parfaitement la transformation de la vie des femmes et, par extension, des sociétés tout entières. 2024 marque la 5^e édition de ce Fonds, avec l'ambition renouvelée d'augmenter de façon significative le nombre de femmes bénéficiant de ces projets transformateurs.

Enfin, les organisations de la société civile (OSC), sans lesquelles rien ne serait possible, s'illustrent à travers le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes (RF-EFH), qui œuvre à renforcer les OSC, au coaching de leurs leaders et membres, ou à la création d'espaces consacrés au renforcement des liens ou à la mise en œuvre de réalisations conjointes. L'AUF est un acteur déterminant en matière éducative pour la promotion de l'égalité femmes-hommes. Le consortium international d'établissements lancé avec ONU Femmes a permis la production de ressources éducatives de qualité en langue française sur l'égalité femmes-hommes, mises à disposition en mars 2023. L'OIF, en partenariat avec l'Université Senghor, a mené un programme de certification à destination de décideurs politiques pour une meilleure intégration de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration des politiques publiques nationales. De même, près de 80 cadres et responsables des ministères, des instances décentralisées et parlementaires de 21 pays ont bénéficié, en 2023 et 2024, d'un programme de renforcement des capacités portant sur la conception et le pilotage de politiques publiques intégrant l'égalité femmes-hommes.

INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes est un impératif mondial et un catalyseur essentiel pour le développement durable. Cependant, dans l'espace francophone, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent malgré les efforts déployés. Les femmes et les filles, qui représentent plus de la moitié de la population francophone, continuent de subir des discriminations multiformes entravant leur développement personnel et professionnel.

Depuis son adoption lors du XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan en 2018, la Stratégie EFH a constitué un cadre d'action décisif pour les États membres. Ce rapport biennal, couvrant la période 2023-2024, s'inscrit dans le sillage des efforts continus pour évaluer et renforcer l'impact de cette stratégie ambitieuse.

La première partie de ce rapport met en lumière les défis et les opportunités relatifs à l'égalité femmes-hommes au sein de l'espace francophone. Elle examine l'engagement accru de la Francophonie, qui se manifeste par l'adoption d'un corpus normatif progressiste et inclusif, particulièrement attentif aux droits des femmes. Ce corpus comprend le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour 2024-2027 et l'innovante approche par projet de l'OIF. Les stratégies et les plans d'action des acteurs de la Charte de la Francophonie sont également analysés, ce qui souligne leur rôle essentiel dans la concrétisation des objectifs de la Stratégie EFH.

La deuxième partie du rapport se concentre sur la mise en œuvre concrète des actions de la Francophonie, structurées autour des cinq axes d'intervention clés identifiés dans la Stratégie EFH. Cette section présente les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus, reflétant les avancées significatives réalisées par l'OIF et ses partenaires. Elle met également en relief les initiatives collaboratives avec des entités telles qu'ONU Femmes et le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes, ainsi que d'autres réseaux institutionnels.

Ce rapport, en plus de dresser un bilan des actions menées, vise également à inspirer et à guider les futures politiques et futurs programmes, dans le but ultime de renforcer l'égalité de genre au sein de la Francophonie et au-delà.



LES ENJEUX DE L'EFH AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE ET L'ENGAGEMENT RENFORCÉ DE LA FRANCOPHONIE

DES INÉGALITÉS PERSISTANTES

L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone reste un défi complexe et multiforme. Les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone demeurent enracinées dans des normes et des stéréotypes persistants, en dépit des politiques mises en place pour les combattre.

En effet, malgré les avancées législatives et politiques, les femmes continuent de faire face à des obstacles systémiques et des discriminations dans de nombreux domaines. La participation des femmes au marché du travail est souvent inférieure à celle des hommes, avec des écarts de 20 % en moyenne dans de nombreux pays francophones. L'autonomisation économique des femmes reste également un défi majeur avec seulement 55 % des femmes en âge de travailler participant à la force de travail, comparé à 76 % des hommes, selon les données de la Banque mondiale. De plus, les violences basées sur le genre demeurent un problème endémique, avec des taux alarmants de violences domestiques et sexuelles dans plusieurs pays francophones. Selon un rapport d'ONU Femmes, environ 35 % des femmes dans l'espace francophone ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie. L'accès à l'éducation constitue enfin un défi pour les filles dans certaines régions, limitant leurs perspectives économiques et sociales. Dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, près de 24 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisées.

Les traditions culturelles, comme les mariages précoces et les rôles domestiques imposés aux filles, limitent leur temps et leurs opportunités de fréquenter l'école. De plus, le manque d'infrastructures éducatives adéquates, les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire et les obstacles financiers, tels que les frais de scolarité et le manque de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles, aggravent ces inégalités.

ACCÈS DES FILLES À L'ÉDUCATION

L'espace francophone est traversé par des disparités en matière d'accès des filles à l'éducation.

En Afrique subsaharienne, un défi majeur auquel sont confrontées les filles et les jeunes femmes est l'achèvement de leurs études secondaires supérieures. En Afrique de l'Ouest, elles ne sont que 12,5 % à terminer leurs études secondaires. Les jeunes femmes qui quittent l'école prématurément ont tendance à le faire en raison de la pression de se marier et d'avoir des enfants. En revanche, ce problème n'existe pas en Asie centrale et méridionale, et c'est l'une des raisons qui expliquent les progrès rapides réalisés par la région dans la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes¹.

En matière d'autonomisation économique, dans de nombreux pays francophones, les femmes sont souvent confinées à des emplois précaires, mal rémunérés et informels. Les écarts de rémunération importants persistent, et les femmes ont souvent moins accès aux opportunités de formation et de développement professionnel, limitant ainsi leur progression de carrière et leurs perspectives salariales. Les responsabilités domestiques et familiales disproportionnellement assumées par les femmes constituent un autre obstacle majeur.

La participation politique et le leadership des femmes sont également limités par des barrières structurelles et culturelles. Les femmes sont sous-représentées dans les institutions politiques et les instances de prise de décision, souvent en raison de stéréotypes et du manque de soutien pour les femmes candidates. Les responsabilités domestiques limitent également leur disponibilité pour s'engager pleinement dans la vie politique.

ENGAGEMENT RENFORCÉ DE LA FRANCOPHONIE

Face à ces grands défis, la Francophonie s'engage activement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers son Cadre stratégique 2023-2030. Ce dernier privilégie une « approche intégrée de l'égalité » concrétisée par un plaidoyer vigoureux combiné à la multiplication des actions sur le terrain et une démarche inclusive.

La programmation de l'OIF 2024-2027 vient opérationnaliser cette approche. Aussi, l'EFH relève désormais d'une double affirmation. Les femmes sont identifiées comme bénéficiaires prioritaires des actions de programmation et l'EFH comme priorité transversale pour l'ensemble des actions. L'OIF s'attache à garantir des projets inclusifs renforcés par une mise en œuvre au plus près du terrain pour des réponses toujours mieux adaptées. En s'inscrivant pleinement dans la théorie du changement et d'une gestion axée sur les résultats, il s'agit d'assurer que les effets et les impacts des projets déployés sur le terrain permettent de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et d'accélérer les transformations sociétales. L'OIF intègre aussi l'égalité entre les femmes et les hommes en encourageant et en facilitant la participation des filles et des femmes lors de l'identification des experts et des intervenants dans des événements internationaux, des appels à candidatures ou la sélection des bénéficiaires.

¹ Global Education Monitoring Report 2023, UNESCO, chapitre 16, page 257.



LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DES DROITS ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE



PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES VULNÉRABLES, ET LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET DE VIOLENCE FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

En matière de droits fondamentaux, comme pour chacun des axes de la stratégie, l'intervention de la Francophonie se décline en deux types d'actions. Une action transversale et systémique, et une action ciblée consacrée à l'objectif de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

CHIFFRES CLÉS

Au total, ce sont près de **80 000 enfants** dépourvus d'identité légale – dont plus de 50 % de filles – qui ont pu recevoir un acte d'état civil lors des campagnes d'audiences foraines menées au **Niger et à Madagascar**.

5 124 cadres de 94 pays ont suivi un **cours en ligne** sur la déconstruction des stéréotypes de genre.

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX DROITS PAR LA DÉLIVRANCE D'UN ACTE D'ÉTAT CIVIL

L'action de la Francophonie en matière d'état civil est une illustration de l'intégration transversale des enjeux de genre. En effet, l'état civil est le fondement de l'identité citoyenne. Sa consolidation relève d'un enjeu à la fois civique et politique. Il garantit l'accès à des droits fondamentaux, tels que le droit à l'éducation, le droit à un travail régulier, les droits politiques, la liberté de circulation ou encore la liberté d'accès à la propriété. L'objectif est crucial : permettre aux filles de jouir des mêmes droits que les garçons à travers le bénéfice du droit à l'identité. En effet, ce sont les jeunes filles qui sont proportionnellement plus touchées par l'absence d'identité légale. Pour y parvenir, il est nécessaire que les autorités locales et les leaders d'opinion soient sensibilisés à l'importance de l'inscription des jeunes filles à l'état civil.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

En matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la Francophonie œuvre sans relâche à la création d'un environnement sûr et respectueux où chaque femme et chaque fille puissent vivre libres de violence. Elle mène une série d'actions spécifiques en la matière. La Francophonie a notamment participé, aux côtés de l'Union africaine, à la campagne mondiale de l'ONU contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le cadre des 16 jours d'activisme du 25 au 10 décembre 2023.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est aussi contribuer à faire avancer à la fois la recherche et l'engagement au plus haut niveau des États sur la thématique de la masculinité positive. À ce titre, l'OIF soutenait la participation du secteur académique à la 3^e Conférence sur la masculinité positive organisée par l'Union africaine, les 27 au 28 novembre 2023, sur le thème : « Accélérer l'engagement autour de la convention de l'Union africaine sur la fin des violences contre les femmes et les filles ». Ce soutien a permis de mener les discussions en français et de garantir la participation des chercheurs et des experts francophones.

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES POUR UNE MEILLEURE INCLUSION

L'OIF poursuit ses actions sur la déconstruction des stéréotypes, terreau des discriminations envers les femmes. La Francophonie compte aujourd'hui 140 millions de femmes. À l'horizon 2050, elles seront 350 millions. Pour atteindre un développement viable et durable, l'inclusion sur un pied d'égalité des femmes est déterminante. Pour assurer l'inclusion, il est primordial de lutter contre les stéréotypes de genre qui constituent les causes profondes de l'exclusion des femmes des domaines économiques, politiques et sociaux.

Une des actions emblématiques de la Francophonie a été la coproduction d'un cours en ligne ouvert et massif (CLOM)² sur l'EFH avec l'appui technique de l'Université Senghor à Alexandrie, le premier de ce type à l'échelle de la Francophonie³. Les résultats de ce cours en ligne incluent la sensibilisation de 5 124 personnes provenant de 94 pays aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, la formation de spécialistes capables d'intégrer la dimension de genre dans leur travail quotidien et la création d'une communauté en ligne engagée dans la promotion de l'EFH.

Le sport est également un puissant véhicule de déconstruction des stéréotypes de genre. Cela a constitué un axe fort transversal à toute l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2023 à Kinshasa par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et constitue une bonne pratique en matière d'intégration transversale des enjeux de genre.

- **Diffusion en direct** et quasi direct des finales des compétitions féminines pour une visibilité accrue des performances féminines.
- **Représentation équilibrée des femmes et des hommes** dans toutes les dimensions de l'organisation des Jeux (y compris la sélection des experts, des jurés culturels, des présidents des jurés et des arbitres internationaux), et intégration des sports et des épreuves culturelles accessibles aux femmes et aux hommes en respectant l'équilibre de la participation de chaque genre.
- **Organisation d'un atelier** autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes au bénéfice des cadres techniques du Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie et des volontaires internationaux et bénévoles nationaux.
- **Numéro vert** en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'Homme de la République démocratique du Congo (CNDHRD) pour dénoncer les violations des droits des femmes, en particulier durant les Jeux.

PROMOUVOIR LE DROIT DES FEMMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La Francophonie déploie une stratégie de diplomatie multilatérale de l'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant notamment sur le Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies à New York, à Rome et auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Elle met ainsi en lumière les initiatives concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes et s'attache à renforcer la collaboration sur ces questions avec les organisations multilatérales, telles que l'Union africaine et ONU Femmes, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile, notamment sur le continent africain. Elle a ainsi encouragé les États membres en général et les États francophones en particulier à adopter et à intégrer dans leur droit interne les cadres juridiques et politiques en matière de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles, notamment le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme relatif aux droits de la femme en Afrique.

Le 8 mars 2024, marquant la Journée internationale des droits des femmes, la Secrétaire générale de la Francophonie a tenu une Conversation francophone, au siège de la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New York, sur l'autonomisation économique des femmes. Le 12 mars 2024, en marge du segment ministériel de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme, les Ministres et Chefs de délégation francophones ont été conviés, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie et en présence de la Présidence de la Commission de la condition de la femme, à la Concertation francophone de haut niveau sur « l'autonomisation des femmes francophones : levier pour une inclusion économique durable », au siège de l'ONU. L'engagement de l'OIF s'est prolongé, pour la première fois, dans l'enceinte même de la Commission, lors de la discussion générale.

Enfin, l'OIF s'est associée à la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la tenue d'une rencontre sur l'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques à cette occasion et a soutenu les rencontres francophones à l'initiative du Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes. L'OIF a porté une déclaration au Débat ministériel du Conseil de sécurité sur le « maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des femmes et des jeunes », aux Nations unies en mai 2024.

² L'intitulé exact de ce cours est le suivant : « L'Égalité femmes-hommes : un principe pour la Francophonie ; une priorité du développement durable pour un monde plus juste ».

³ Dans le cadre d'un partenariat entre l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) du Québec.

Enfin, la nouvelle feuille de route de coopération entre l'OIF et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme 2024-2025 sera mise en œuvre à travers la promotion du droit des filles à une éducation de qualité, y compris l'éducation physique et le

sport, et l'amélioration de l'accès des filles aux filières scientifiques et aux outils numériques. C'est l'engagement qu'a réaffirmé le Groupe des ambassadeurs francophones, le 27 juin 2024, lors de la 56^e Session du Conseil des droits de l'Homme.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'engagement clair et ferme en faveur des droits fondamentaux des femmes et des filles de l'écosystème francophone constitue un levier politique majeur de mobilisation des acteurs institutionnels et de la société civile au sens large. La nature unique de cet écosystème d'acteurs et la composition transrégionale de la Francophonie sont des points d'appui stratégiques majeurs qu'il convient de continuer à mobiliser encore davantage. Le chantier de l'égalité est considérable et les espoirs sont immenses.

AXE 2

ASSURER UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION DE QUALITÉ ET LIBRES DE DISCRIMINATION TOUT AU LONG DE LA VIE, ET VALORISER LA PARTICIPATION DES FEMMES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

L'Axe 2 de la Stratégie EFH se veut un puissant levier en faveur de l'accès des femmes et des filles à une éducation et à une formation de qualité, tout en encourageant leur participation à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cet axe adopte une approche transversale se caractérisant par la promotion de l'accès à l'éducation des femmes et des filles à travers des interventions spécifiques soutenues et renforcées par un plaidoyer actif. En effet, l'éducation est un vecteur d'émancipation qui permet aux filles de devenir des femmes autonomes capables de faire des choix déterminants pour leur avenir. La persistance des inégalités entre filles et garçons dès le plus jeune âge a eu un impact négatif sur les politiques publiques en faveur du développement, ainsi que les stratégies de réduction des inégalités économiques et de lutte contre la pauvreté. A contrario, de nombreuses études établissent que l'autonomisation des femmes a un impact favorable sur les chances de survie et de réussite de leurs enfants. L'égalité femmes-hommes a donc des apports démultiplicateurs sur le développement, et l'atteinte de chacun des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU⁴.

CHIFFRES CLÉS

1 000 enseignantes libanaises ont bénéficié d'une formation sensibilisant à l'égalité filles-garçons, et visant à créer un environnement scolaire plus inclusif et à encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études et à s'orienter vers des filières traditionnellement masculines.

Grâce au partenariat avec l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS), **2 462 élèves et étudiants universitaires, dont 1 359 femmes (55 %)**, ont participé à des ateliers de sensibilisation et d'engagement sur la participation des femmes aux domaines d'études liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (Niger, Burkina Faso et Tchad).

⁴ « Investir dans l'éducation des femmes et des filles : un investissement judicieux pour accélérer le développement, derniers faits sur l'égalité des genres dans l'éducation », UNESCO (2024).

ASSURER UN ACCÈS ÉQUITABLE À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES, UN AXE CENTRAL D'ACTEURS MAJEURS DE LA FRANCOPHONIE

Parmi les initiatives phares, le programme IFADEM (L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres) a créé un livret pour sensibiliser et former les enseignants et les directeurs d'école aux pratiques favorables à l'égalité entre filles et garçons, visant à créer un environnement scolaire plus inclusif et à encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études et à s'orienter vers des filières traditionnellement masculines. Au Liban, en mars 2024, une formation a été organisée pour 1 000 enseignantes de français des écoles publiques libanaises.

La CONFEMEN a accompagné les États et gouvernements en vue de valoriser la participation des femmes à la recherche, et notamment aux filières scientifiques, à travers une première conférence de consensus en partenariat avec le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco) sur le thème : « L'enseignement et l'apprentissage des mathématiques au primaire ». La 60^e Session ministérielle de CONFEMEN, tenue du 22 au 26 avril 2024 à Abidjan, a également permis d'approfondir la question de l'orientation des jeunes, notamment les filles, vers les filières scientifiques et technologiques, mais également de leur formation et leur employabilité.

Enfin, une collaboration a été menée par l'OIF à travers des activités déployées en partenariat avec l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS) portant sur l'amélioration de l'accès et la participation des femmes aux domaines d'études techniques émergents tels que ceux liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM).

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION POUR LES FEMMES ET LES FILLES

La lutte contre les stéréotypes sexistes dans les programmes scolaires et la promotion de pratiques pédagogiques inclusives sont au cœur de cette démarche. Des formations spécifiques aux enseignants et au personnel encadrant sur l'égalité des genres dans l'éducation ont été conçues et déployées pour créer un environnement scolaire et éducatif exempt de discrimination. La promotion d'une éducation inclusive et équitable se traduit concrètement dans les faits en outillant les enseignants de ressources adaptées à leurs besoins et à ceux des élèves.

- **Le portail RELIEFH**, une nouvelle plateforme de partage de ressources éducatives libres, a été mis à la disposition des enseignant(e)s et du personnel d'encadrement. Ce portail facilite la recherche, l'échange et le partage de ressources et de bonnes pratiques entre les pays de la Francophonie, contribuant ainsi à une meilleure intégration de l'égalité entre les filles et les garçons dans les systèmes éducatifs. 216 ressources ont été publiées en 2023 et 2024, une nette augmentation comparée aux 48 ressources publiées entre 2019 et 2022.
- **L'AUF** a été à l'initiative, aux côtés d'ONU Femmes, d'un consortium international d'établissements souhaitant s'engager dans une démarche de promotion de l'EFH. Les travaux de ce consortium se sont achevés en mars 2023 et ont abouti à la production d'outils pratiques mis à la disposition de tous les membres de l'AUF, dont une « boîte à outils » comprenant plus de 200 ressources documentaires multimédias francophones et gratuites sur la thématique de la promotion de l'EFH.
- **Le Réseau des centres régionaux francophones (CREF)** et la Mobilité des enseignantes et enseignants de français ont élaboré le kit pédagogique « Vivre ensemble en bande... dessinée », conçu par une équipe internationale d'enseignants formateurs de 12 pays (Albanie, Bénin, Burundi, Cambodge, Cameroun, France, Laos, Macédoine du Nord, RDC, Roumanie, Togo et Vietnam).
- **La norme « Éducation-Égalité »** pour des manuels scolaires sensibles à l'égalité femmes-hommes a été développée par l'OIF en partenariat avec le Réseau Normalisation et Francophonie.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La Francophonie est clairement et fermement engagée à lever les obstacles entravant l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation. La Stratégie de la Francophonie vise aussi l'atteinte de conditions propices à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation des filles et des femmes afin qu'elles s'accomplissent et contribuent pleinement à la vie de leur communauté et de leur pays.

Les initiatives de la Francophonie en faveur de l'éducation et de la formation des filles et des femmes obtiennent des résultats concrets sur le terrain, avec un impact sur le développement durable. Ces initiatives sont menées en collaboration avec des organisations et associations locales, ce qui permet de garantir leur enracinement et leur soutenabilité.



FAVORISER L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET DES FILLES DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE

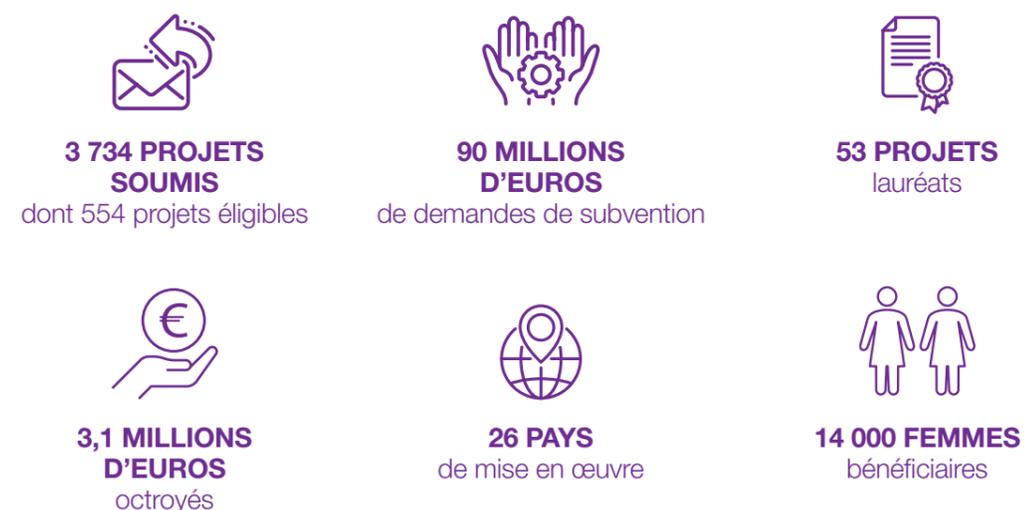
L'ONU martèle de longue date l'importance de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, confrontées à des inégalités économiques persistantes. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, le travail informel et l'écart salarial, qui demeure en moyenne à 20 % inférieur par rapport aux hommes. Si rien n'est fait, des centaines de millions de femmes et de filles supplémentaires risqueront de basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

La Francophonie a fait des transitions numériques et écologiques ses priorités transversales afin d'œuvrer dans ces secteurs d'avenir où les femmes sont encore sous-représentées.

UN SOUTIEN RENFORCÉ ENVERS LES FEMMES ACTRICES DE LEUR AUTONOMIE FINANCIÈRE ET SOCIALE

En investissant dans leur potentiel, on ouvre la voie à un développement durable qui enrichit chaque communauté et chaque nation. C'est dans cet esprit, et en réponse à la crise de la covid 19, que le Conseil permanent de la Francophonie, sur proposition de la Secrétaire générale de la Francophonie, a institué le 9 juillet 2020 le Fonds « La Francophonie avec Elles » (FAE). Conçu initialement pour une période de quatre années, ce Fonds a été pérennisé en 2023 pour renforcer l'autonomie financière et sociale des femmes.

PRINCIPAUX RÉSULTATS CHIFFRÉS DE LA 4^E ÉDITION DU FONDS



CHIFFRES CLÉS

176 jeunes filles ont bénéficié de formations au numérique afin d'améliorer leur employabilité durable dans le cadre du projet D-CLIC à Madagascar.

64 905 jeunes femmes issues de 58 pays membres ont été formées en soutien à leur orientation professionnelle et leur auto-emploi dans des secteurs comme les TIC, l'eau, l'énergie, la construction, la foresterie, l'agriculture, l'industrie, la gestion des déchets, la mobilité urbaine, la finance durable et les biotechnologies.

20 entrepreneuses francophones ont bénéficié d'un atelier de réseautage en Tunisie en novembre 2023 afin de fournir un espace de formation et de partage d'expériences.

14 communes du Cameroun dirigées par des femmes, correspondant à plus de 1 million d'habitants ont bénéficié de l'initiative du FEDACAM – Femmes et énergie durable au Cameroun – pour développer l'éclairage solaire, tout en renforçant le Réseau des femmes élues locales qui a mobilisé 4 millions d'euros.

1 192 femmes au Liban et 2 000 jeunes femmes et filles en Haïti ont pu bénéficier du Fonds « La Francophonie avec Elles » à travers le financement de projets ayant pour but leur autonomisation économique.

Sur la période 2023-2024, l'OIF a renforcé la gouvernance et les orientations stratégiques du Fonds. De même, une importance particulière a été accordée à l'intensification de la communication et du suivi sur le terrain ainsi qu'à la diversification des partenariats.

La 5^e édition, lancée le 8 mars 2024, a compté sur une mobilisation sans précédent de la société civile. Ce sont 1 813 initiatives de 57 pays différents, pour un total de 124 766 274,32 euros en demandes de subvention, qui ont été soumises. Depuis 2020, ce sont 286 projets qui sont soutenus, bénéficiant à près de 80 000 femmes dans 30 pays.

Grâce à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire présente au sein des Représentations extérieures de l'OIF, le suivi étroit avec les organisations de la société civile (OSC) bénéficiaires permet un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque projet et du contexte du pays. Ces projets innovants ont notamment permis aux jeunes filles et femmes d'être autonomes financièrement à travers le renforcement de leurs potentiels entrepreneuriaux et la mise en place d'activités génératrices de revenus, le renforcement et l'expansion de leurs petites exploitations agricoles et forestières, et le renforcement de pratiques agricoles durables et rentables.

ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ DANS LES DOMAINES OÙ LES FEMMES DEMEURENT SOUS-REPRÉSENTÉES

Priorité transversale de la programmation de l'OIF, le numérique offre de nombreuses opportunités pour les femmes. Dans ce cadre, la Secrétaire générale de la Francophonie a réuni, le 7 mars 2023, les Ministres de l'espace francophone autour du thème : « Le numérique pour des filles et des femmes éduquées et autonomes ».

La numérisation peut permettre aux femmes d'accéder à une indépendance financière, d'améliorer leurs perspectives de carrière en acquérant de nouvelles connaissances. Pour réduire les inégalités structurelles, les jeunes femmes sont encouragées à envisager une carrière dans ce secteur.

- L'OIF a organisé un atelier de réseautage pour femmes entrepreneuses francophones en Tunisie, en novembre 2023. Cet atelier avait pour but de renforcer leurs compétences entrepreneuriales et d'encourager la collaboration entre elles. Les secteurs de l'industrie culturelle, du développement durable et du numérique étaient particulièrement ciblés.

- Le projet D-CLIC facilite l'accès des filles et des femmes à la formation au numérique afin d'améliorer leur employabilité durable, leur qualification et leur accès à l'emploi. En 2023-2024, huit pays ont bénéficié du projet D-CLIC (Burkina Faso, République démocratique du Congo, Djibouti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Sénégal et Tchad). L'intégration de l'égalité femmes-hommes se déploie à travers un cahier des charges ambitieux, qui constitue, en lui-même, une bonne pratique.

- **Obligation, pour les partenaires opérationnels et les opérateurs de formation, de respecter la parité dans la sélection des bénéficiaires.**

- **Encouragement à la participation des femmes aux formations prévues par le fait que les structures de formation doivent s'appuyer sur une infrastructure et une logistique appropriées (ex. : des sanitaires avec séparation femmes-hommes), ainsi que, le cas échéant, la mise en place de services spécifiques pour mieux répondre aux besoins des femmes.**

- **Actions de communication et de promotion des formations D-CLIC ciblant les jeunes femmes.**

- **Favorisation des candidatures féminines, exprimée et contrôlée dans le cadre du suivi du projet – et cela, à travers des indicateurs ventilés par genre et consacrés au pourcentage de femmes intégrées.**

- **Les formations dispensées visent également à développer une représentation des métiers du numérique favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de professions technologiques.**

- **Mise en valeur des compétences de formatrices et d'expertes dans le domaine de l'innovation numérique.**

Parmi les résultats probants de ce projet, on peut retenir qu'au moins 50 % des bénéficiaires du projet D-CLIC ont été des jeunes femmes, qu'un nombre important de structures qui dispensent les formations D-CLIC sont dirigées par des femmes, et que les cursus dispensés sont à la pointe des innovations technologiques (marketing numérique, électronique et Internet des objets).

L'Agence universitaire de la Francophonie est également actrice d'une série d'initiatives visant à renforcer les compétences numériques des femmes, particulièrement dans les zones rurales, afin de favoriser leur inclusion dans l'économie numérique.

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES FEMMES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les femmes représentent 40 % de la main-d'œuvre dans le secteur solaire photovoltaïque, selon un atlas développé par l'OIF, avec le soutien de la Wallonie, sur les compétences francophones dans le secteur des énergies renouvelables, qui met en lumière la sous-représentation des femmes dans le secteur de l'énergie, en général⁵.

Les femmes interrogées témoignent d'une forte volonté de mettre en exergue leurs solutions créatives pour faire face aux défis climatiques et environnementaux. Leur engagement et leurs réalisations sont source d'inspiration pour les générations présentes et futures. Ils illustrent une prise de conscience de l'importance du rôle prépondérant que jouent les filles et les jeunes femmes pour la préservation de l'environnement.

- Sur cette période, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a poursuivi la formation des jeunes femmes francophones. Ces formations visaient à améliorer l'intégration des ODD dans les politiques publiques et les projets de terrain, tout en soutenant l'orientation professionnelle et l'auto-emploi dans des secteurs comme les TIC, l'eau, l'énergie, la construction, la foresterie, l'agriculture, l'industrie, la gestion des déchets, la mobilité urbaine, la finance durable et les biotechnologies.

- En Afrique centrale, trois appels à projets ont été lancés en 2024 pour soutenir les initiatives environnementales dans les pays du bassin du Congo. Ces appels visent à encourager et à soutenir les femmes et les jeunes porteurs de solutions éco-innovantes, ainsi qu'à promouvoir des projets climato-économiques intégrés.

- Le Réseau des femmes élues locales du Cameroun et l'AIMF mettent en œuvre la phase 2 du FEDACAM, lancée en 2021 et mise en application les années suivantes – Femmes et énergie durable au Cameroun – pour développer l'éclairage solaire, tout en renforçant le Réseau des femmes élues locales. Cette initiative touche désormais 14 communes du Cameroun dirigées par des femmes, en zone anglophone comme francophone, et aura un impact sur plus de 1 million d'habitants. Une première formation dans le cadre de la phase 3 du FEDACAM a permis à une vingtaine de femmes maires de bénéficier d'une première formation « Genre et énergie », le 7 novembre 2023.

- Soutenir l'engagement de la société civile en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'OIF apporte un soutien financier et technique aux associations et ONG œuvrant pour les droits des femmes à travers le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes. À titre d'exemple de l'action du Réseau au cours du biennium, on peut citer le soutien apporté aux organisations de femmes et de jeunes femmes

⁵ Extrait de <https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2023/12/IFDD-Atlas-des-compétences-francophones-dans-le-secteur-des-énergies-renouvelables.pdf>

francophones et à leurs mouvements, à travers la redistribution des financements pour la mise en œuvre de leurs initiatives, au renforcement de leurs capacités et de la résilience de leurs organisations, au coaching de leurs leaders, salariés et membres, ou à la création d'espaces pour le renforcement des liens ou d'initiatives conjointes. La professionnalisation du secteur associatif est un levier fort de soutien à l'autonomisation économique et financière des femmes.



AXE 4

PROMOUVOIR LE « LEADERSHIP », RENFORCER L'ÉGAL ACCÈS ET LA PARTICIPATION PLEINE ET EFFECTIVE DES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION

Promouvoir le leadership et la participation des femmes dans la prise de décision favorisera le développement durable et la croissance inclusive. Selon les Nations unies, l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Banque mondiale, l'égalité entre les femmes et les hommes dans les instances décisionnelles améliore les résultats économiques et sociaux. Les pays et les entreprises avec une représentation féminine plus élevée adoptent des politiques plus inclusives et enregistrent une meilleure performance financière. Intégrer les femmes dans les processus décisionnels est donc essentiel pour la stabilité, la paix et le progrès socio-économique.

Afin de promouvoir un leadership féminin, l'OIF adopte une stratégie à travers des actions spécifiques telles que la promotion des candidatures féminines dans les fonctions électives et les sphères décisionnelles. À l'occasion du 54^e anniversaire de la CONFEJES en 2023, une évaluation des statistiques de la représentativité des femmes exerçant des fonctions dans les ministères, les comités nationaux olympiques, les conseils nationaux de jeunesse et les fédérations sportives a été produite, faisant de ce sujet l'objet d'un suivi attentif. Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, créé en 2022 afin de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'engagement de l'OIF en faveur de l'autonomisation économique des femmes cible les transitions écologiques et numériques, secteurs qui offrent un fort effet de levier, car les transitions ne se feront pas sans les femmes.

et culturelle, s'est réuni deux fois en 2023 : en mars à Rabat et en juillet à Tbilissi. Le Réseau développe des actions de coopération en partenariat avec l'OIF. Les axes d'interventions concertées abordés portaient notamment sur la promotion de l'hygiène menstruelle et sur la lutte contre la traite internationale des personnes dans l'espace francophone. Enfin, chaque année depuis six ans, l'APF organise un « atelier de leadership pour femmes parlementaires » permettant à ces actrices de développer leurs capacités et leur réseau. Les deux dernières sessions se sont tenues à Bucarest en 2023 et au Sénégal en 2024.

CHIFFRES CLÉS

393 négociatrices climatiques francophones ont été formées.

135 candidates aux élections à Madagascar et 105 en Côte d'Ivoire ont été formées et confortées dans leur leadership.

200 diplomates et hauts fonctionnaires cambodgiens ont bénéficié d'une formation visant le renforcement de la participation des femmes dans la haute fonction publique.

UN PLAIDOYER ACTIF

L'OIF a soutenu l'organisation du 4^e Forum africain sur les femmes, la paix et la sécurité à Addis-Abeba du 13 au 14 décembre 2023, mettant en avant les actions menées pour l'inclusion des femmes dans les processus de paix. Participant activement aux débats de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », l'OIF a organisé à New York une session d'information, le 2 novembre 2023, pour les conseillers militaires et les experts en opération de paix des Missions permanentes francophones. Cette initiative a mis en lumière les dispositifs d'accompagnement pour les femmes francophones souhaitant participer aux missions de paix, renforçant ainsi leur rôle stratégique et opérationnel dans la paix et la sécurité.

L'OIF a également valorisé l'expertise des femmes médiatrices francophones et promu leur rôle dans les transitions et les résolutions de conflits.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES

- En décembre 2023, l'OIF a renforcé les capacités de 250 négociatrices des pays francophones en matière de prise de décisions environnementales lors des négociations internationales sur le climat, la biodiversité et la désertification.
- Dans le domaine électoral, l'OIF a soutenu une formation en leadership féminin et gouvernance politique pour 105 femmes candidates aux élections municipales de septembre 2023 en Côte d'Ivoire. Cette formation a contribué à leur succès, avec une femme élue maire et huit autres aux conseils municipaux, illustrant l'impact de telles initiatives sur la participation politique des femmes. En 2024, l'OIF a également formé et sensibilisé 135 femmes à Madagascar à la participation politique, soutenant ainsi leur engagement dans les processus électoraux. Des activités similaires ont été menées au Tchad et au Gabon.
- Au Cambodge, elle a soutenu la formation de plus de 200 diplomates et fonctionnaires cambodgiens, hommes et femmes, en français, pour renforcer la participation des femmes dans la haute fonction publique. Ces efforts montrent un engagement soutenu pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la présence des femmes dans les processus décisionnels à tous les niveaux.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La Francophonie développe un plaidoyer fort en complémentarité et dans le cadre d'instances globales et régionales telles que l'Union africaine et l'ONU. Cette voix concordante et continue opère un levier diplomatique vers l'égalité et encourage une influence descendante pour des résultats économiques et sociaux favorables au développement durable. Les formations de négociatrices, diplomates et femmes politiques sont le pendant indispensable de ce plaidoyer global sur le terrain.

AXE 5

PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

CHIFFRES CLÉS

53 % des personnes recrutées par l'OIF en 2023 sont des femmes.

67 % des personnes recrutées par l'OIF en 2024 sont des femmes.

UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA PROGRAMMATION RENFORCÉ POUR UNE MEILLEURE COLLECTE ET REDDITION

L'OIF a mis en place un outil de suivi et de désagrégation des indicateurs par sexe et par âge, en particulier pour les indicateurs quantitatifs et/ou spécifiques aux femmes et aux filles. Cet outil permet de documenter les changements qualitatifs induits par chaque projet auprès des bénéficiaires cibles, notamment les femmes et les jeunes. L'intégration de l'égalité femmes-hommes est systématisée dans le cycle d'élaboration et de mise en œuvre des projets de l'OIF dans le cadre de la programmation 2024-2027, ainsi que dans la préparation des projets et des planifications.

L'OIF travaille également à inclure la composante EFH dans le plan d'évaluation triennal 2024-2026. Elle mènera des missions pour évaluer les mécanismes en place afin d'assurer la prise en compte de l'EFH dans le portefeuille programmatique de l'OIF, ainsi que pour mesurer la contribution de l'OIF à la stratégie et l'impact de la programmation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'espace francophone.

LE DÉFI BUDGÉTAIRE À RELEVER

La programmation 2024-2027 de l'OIF définit les femmes comme public cible prioritaire et intègre l'égalité femmes-hommes comme priorité transversale. Cela se traduit sur le plan budgétaire par l'allocation des ressources aux projets. Des efforts ont été produits pour une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre. Cependant, l'ambition et l'urgence d'accélérer le rythme pour l'atteinte de l'égalité femmes-hommes requièrent des ressources financières importantes afin de produire des effets tangibles, tant au niveau des États et gouvernements membres que des institutions et de la société civile, des hommes, des femmes et des jeunes.

LA PARITÉ DANS LES SPHÈRES DÉCISIONNELLES DE LA FRANCOPHONIE

L'engagement de l'OIF en faveur de la parité se reflète dans les chiffres actuels, à travers, en particulier, une parité femmes-hommes dans les postes de responsables d'unité. Cela illustre l'engagement ferme de l'Organisation envers une participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision.

En matière de gestion des ressources humaines, l'Organisation promeut l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge. En 2023 et 2024, le service des ressources humaines a activement travaillé pour assurer cette égalité dans les trois volets fondamentaux : droits, responsabilités et opportunités. L'Organisation applique rigoureusement le principe d'égalité dans l'administration et la gestion de la rémunération et veille à garantir l'égalité des opportunités entre les femmes et les hommes dans les recrutements. À ce jour, sur les 34 recrutements réalisés par l'OIF en 2023, 18 femmes ont été recrutées, représentant 53 % du total, un ratio qui a progressé en 2024 avec 67 % de femmes embauchées.

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT

Le harcèlement, en particulier sexuel, porte atteinte aux droits fondamentaux, dont les droits à l'égalité et à la dignité humaine. Les personnes victimes de harcèlement sexuel dans le cadre du travail sont principalement des femmes. L'OIF s'est inspiré des recommandations et des bonnes pratiques internationales et a adopté, en septembre 2023, une politique de prévention et de lutte contre toute forme de harcèlement afin de promouvoir et de favoriser un environnement de travail harmonieux et sûr, exempt de toute forme de harcèlement.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE SENSIBLE À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La stratégie et les actions de communication déployées par l'OIF s'attachent à promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes. Aussi, l'OIF met en lumière auprès des agents et du grand public toute action en lien avec cette question. Les portraits et les entretiens publiés valorisent autant les femmes que les hommes. De même, l'OIF veille au respect de la parité dans la représentation graphique, écrite, vidéo ou dans les réseaux sociaux et s'applique à lutter contre les stéréotypes de genre. Le respect de la parité est étendu autant que possible aux prix et concours.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'OIF montre l'exemple en appliquant les principes de parité et d'égalité de genre au sein de son organisation, et cela, jusqu'aux postes techniques et postes de responsabilité où les femmes ont tendance à être sous-représentées. Cette réussite interne, en cohérence avec son engagement, devrait permettre d'inspirer les actions externes.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Depuis l'adoption de la Stratégie EFH, la Francophonie a intensifié ses efforts pour démontrer que le développement durable nécessite de répondre aux attentes et aux besoins des femmes et des filles francophones. Les défis persistent, et l'action de la Francophonie doit se poursuivre, notamment pour améliorer la représentation des femmes dans des domaines où elles sont sous-représentées, tels que le sport, le numérique et la transition écologique. Les stéréotypes de genre, les violences faites aux femmes et l'écart salarial sont des problèmes structurels nécessitant des actions spécifiques adaptées aux contextes locaux pour être résolus efficacement.

Il est crucial d'intensifier les efforts de plaidoyer pour changer les attitudes et les normes sociales qui perpétuent les inégalités de genre. Cela peut se faire par des campagnes médiatiques, des ateliers communautaires, la mise en avant d'histoires inspirantes de femmes, et l'engagement des hommes et des garçons comme alliés. Rendre plus visibles les femmes dans les médias est essentiel pour faire progresser l'égalité des sexes de manière durable.

Prioriser l'accès à l'éducation pour les filles sera un objectif central des deux prochaines années. Cela inclut le déploiement de la norme « Éducation-Égalité » pour les ressources pédagogiques francophones promouvant une vision égalitaire et non stéréotypée de l'éducation.

Accroître l'accès des femmes aux filières professionnelles et techniques est également primordial. Cela peut être réalisé via des campagnes de sensibilisation et des partenariats avec le secteur privé pour garantir des débouchés professionnels et réduire les disparités de genre dans l'enseignement supérieur.

L'autonomisation économique des femmes doit continuer d'être soutenue par le Fonds « La Francophonie avec Elles ».

La promotion du leadership féminin est également une priorité, avec des programmes de formation en leadership et de mentorat développés pour préparer les femmes à des rôles de direction. En matière de processus électoral, l'OIF pourrait accentuer son action visant à encourager les partis politiques à adopter des politiques internes favorisant la représentation équilibrée des femmes dans les organes décisionnels, proposer des quotas ou des fonds de financement spécifiques et établir des mécanismes de suivi pour mesurer les progrès réalisés.

Pour maximiser l'impact de ses initiatives, la Francophonie pourrait renforcer les partenariats avec la diversité des acteurs de la société civile, notamment les ONG, et des organisations internationales spécialisées dans l'égalité des genres. Ces collaborations permettraient à la Francophonie de bénéficier de l'expertise et des réseaux de ces organisations, tout en augmentant l'impact des actions menées.



ANNEXE

ACRONYMES ET SIGLES

AIMF	Association internationale des maires francophones
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
CONFESJES	Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CIJF	Comité international des Jeux de la Francophonie
DAF	Direction de l'administration et des finances
DAIE	Direction de l'audit interne et de l'évaluation
DAPG	Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
DEAF	Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français
DFEN	Direction de la Francophonie économique et numérique
DLC	Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
IFEF	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation
RF-EFH	Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes
REPAC	Représentation de l'OIF pour l'Afrique centrale
REPAN	Représentation de l'OIF pour l'Afrique du Nord
REPAO	Représentation de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest
REPAP	Représentation de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique
REPCA	Représentation de l'OIF pour les Caraïbes
REPECO	Représentation de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale
REPMO	Représentation de l'OIF pour le Moyen-Orient
REPOI	Représentation de l'OIF pour l'océan Indien
RPGV	Représentation de l'OIF auprès des Nations unies (Genève et Vienne)
RPNY	Représentation de l'OIF auprès des Nations unies (New York)
RPUA	Représentation de l'OIF auprès de l'Union africaine
SCS	Service de la conception et du suivi des projets
SRH	Service des ressources humaines
UEFH	Unité égalité femmes-hommes
UJSC	Unité jeunesse, sport et citoyenneté

Produit par le Cabinet de la Secrétaire générale et l'Unité Égalité Femmes-Hommes
avec l'appui de Mme Fanny Benedetti, experte en matière d'égalité femmes-hommes.

Contributeurs : Les unités administratives de l'OIF, les acteurs de la Charte de la Francophonie
et le Réseau francophone pour l'Égalité femme-homme.

Directeur de cabinet : Hervé Barraquand

Cheffe de l'Unité Égalité Femmes-Hommes (UEFH) : Michèle Balourd-Quidal

Édition : Direction de la communication de la Francophonie (DCOM)

Graphisme et maquette : Gilbert Empeigne

Correction d'édition : Vérifaute

© Organisation internationale de la Francophonie
Paris, 2024, tous droits réservés.

ISBN : 978-92-9028-774-2

Imprimé en France en septembre 2024 par STIPA sur papier PEFC 10-31-1222
à l'aide d'encre végétales.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

